

Racisme et discrimination systémiques dans les arts

Analyse et réflexions
sur le parcours
du Conseil des arts
de Montréal

Mémoire du Conseil des arts de Montréal
déposé dans le cadre des consultations
publiques de l'OCPM sur le racisme
et la discrimination systémiques

Produit par
Daisy Boustany, consultante
Octobre 2019

Sommaire

Catalyseur du milieu artistique montréalais et premier organisme de soutien des artistes sur le territoire, le Conseil des arts de Montréal a inscrit dans son plan stratégique 2018-2020 l'inclusion comme la première de ses trois grandes priorités, s'ajoutant au rayonnement et à la culture d'innovation. Dans le contexte mis en lumière par cette consultation, le Conseil remarque un retard quant à la prise de conscience de plusieurs acteurs et domaines du milieu artistique face aux changements socio-démographiques et aux enjeux d'inclusion. Il s'est malheureusement créé un décalage entre ce qui est présenté sur les scènes, les écrans et les lieux de diffusion et ces nouvelles réalités. Aujourd'hui, cette consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques représente certainement un palier de conscience inévitable qui marquera un autre jalon de la grande histoire de la vie artistique dans la métropole et au Québec.

Pour aborder cette question complexe, le Conseil a décidé de produire un mémoire où il rend compte de l'exercice d'analyse qu'il a entrepris comme institution publique face à son propre parcours et aux apprentissages qu'il en retire.

La première partie de ce mémoire aborde le contexte actuel qu'il considère comme essentiel pour comprendre les raisons qui ont permis à cette consultation émanant d'une mobilisation citoyenne d'avoir lieu. **La complexité et la profondeur des enjeux en question, l'adhésion du public comme nouvelle exigence et la notion de risque et du financement** caractérisent ce contexte.

Dans cette partie introductive, on précise les orientations de ce mémoire. On parle notamment du choix du CAM d'adopter une **approche réflexive**; on précise le public dont il est question, **les personnes racisées**, et on définit l'objet: la question de **l'accès au financement**.

Avant de plonger dans le vif du sujet, on rappelle brièvement **les acteurs du financement public dans le monde des arts et les champs de compétences** de chacun.

Au cœur du mémoire, le Conseil présente cinq postures qui sont, selon lui, des clés pour briser le cycle du racisme et de la discrimination systémiques. Pourquoi parler de postures? Cette façon d'exprimer les idées maîtresses de ce mémoire permet de mettre de l'avant l'importance que le CAM accorde à la façon avec laquelle on se positionne comme institution dans notre rapport à l'Autre, celle qu'on est prêt à assumer à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation.

Se basant sur son expérience et ses apprentissages, le CAM présente **5 postures, illustrées chaque fois par des exemples de bonnes pratiques et de pratiques discriminantes: l'intersectionnalité, l'action individuelle contre les pratiques systémiques, la proactivité et la réflexivité, la responsabilité et l'imputabilité**.

Enfin, **la posture, l'équité, puis le financement responsable et équitable** sont trois orientations sur lesquelles s'appuiera le CAM pour encadrer ses prochaines actions et aborder la suite de cette consultation. D'ores et déjà, il annonce l'adoption à venir d'une politique d'équité et d'inclusion qui sera adjointe d'un plan d'action en 2020 et tend la main à l'ensemble des partenaires qui partagent le souhait de se concerter et d'explorer leurs propres pistes d'action pour contrer le racisme et la discrimination systémiques.

Table des matières

Historique du Conseil	4
Éléments de contexte	5
Embrasser la complexité	5
L'adhésion du public	5
Financer le risque	6
Orientations de ce mémoire	7
Autoréflexif	7
De qui parle-t-on?	7
L'accès au financement	8
Le financement de la culture pour les artistes montréalais	9
Qui finance la culture?	9
Montréal	9
Québec	10
Canada	10
Briser le cycle du racisme et de la discrimination systémiques	11
Posture 1: Intersectionnalité.....	11
Posture 2: Pratiques systémiques, changement individuel.....	12
Posture 3: Proactivité et réflexivité	13
Posture 4: Responsabilité.....	15
Posture 5: Imputabilité.....	17
Pour conclure	19
La posture	19
L'équité	19
Le financement responsable et équitable	20

Fondé en 1956, le Conseil des arts de Montréal œuvre auprès des artistes et des organismes artistiques montréalais. Après plus d'un demi-siècle d'existence, sa mission consiste aujourd'hui à repérer, accompagner, soutenir et reconnaître l'excellence dans la création, la production et la diffusion artistiques, dans une perspective de développement continu du milieu artistique professionnel sur l'ensemble de l'Île de Montréal. Un des premiers conseils à être créé au Canada, sa perspective historique sur le développement des arts et de la culture à Montréal en fait un témoin privilégié des jalons qui ont marqué l'évolution de la vie artistique et culturelle montréalaise.

Historique du Conseil

La mission première du Conseil des arts de Montréal était de coordonner et d'encourager des initiatives d'ordre culturel dans la région en accordant notamment une aide financière aux manifestations artistiques de qualité sur la scène montréalaise. Avec un budget de 129 000 \$ et six organismes soutenus la première année, le rôle et la portée de l'organisation n'ont cessé d'évoluer depuis. Avec un budget annuel de 17,5 M\$, dont 86 % sont consacrés au financement du milieu, le Conseil a soutenu 525 organismes et collectifs en 2018. Il est devenu un acteur incontournable en matière de repérage, d'accompagnement des artistes et de pratiques de financement structurantes. Le Conseil se démarque par ses valeurs fortes sur lesquelles repose l'entièreté de ses actions : l'équité, l'audace, la flexibilité, la proximité et l'éthique. Les orientations du CAM se sont diversifiées au fil du temps, intégrant notamment les notions de jeunes publics, de la relève, de citoyenneté culturelle, de philanthropie et de développement des quartiers culturels. Parmi ces thématiques et bien d'autres, la diversité culturelle s'est imposée en 2004 comme une priorité. Plus récemment, dans le plan stratégique 2018-2020, l'inclusion est devenue la première de ses trois grandes priorités avec le rayonnement et la culture d'innovation. Les actions qui découlent de ses orientations ciblent plusieurs groupes, dont les artistes de l'autochtonie et dits de la diversité culturelle. Se voulant le catalyseur du milieu artistique montréalais et premier organisme de soutien de ces artistes, on ne compte plus les partenaires que s'est adjoints le Conseil pour réaliser ses ambitions et fédérer autour de la cause artistique.

Éléments de contexte

Autour des années 60, au moment de la création du Conseil, plusieurs institutions établies aujourd'hui s'élevaient au Québec afin de construire un environnement favorable pour la création d'une production artistique à l'image de son identité culturelle. Influencés par des modèles et des pratiques eurocentrés comme ceux de la France, les référents du Québec dans la structuration de ses industries sont évidents. Les structures dont s'est doté le Québec ont été un levier phénoménal pour l'émergence de plusieurs grands artistes qui ont donné un visage culturel au Québec et l'ont fait rayonner à l'international.

Avec les vagues d'immigration, puis les différentes générations qui ont grandi sur le territoire, le portrait sociodémographique du Québec et de la métropole particulièrement a été reconfiguré. Sachant que les arts et la culture participent à consolider le socle identitaire commun, puis qu'ils permettent à une société de se raconter au monde, il est important, dans le cadre de cette consultation, de se demander si l'identité culturelle à travers ses productions artistiques d'aujourd'hui représente le visage de la société montréalaise telle qu'elle existe aujourd'hui.

Force est de constater que dans plusieurs domaines du milieu artistique, la prise de conscience de ces changements sociaux a tardé et qu'un décalage s'est installé entre ce qui est présenté sur les scènes, les écrans, les lieux de diffusion et cette nouvelle réalité.

Au Conseil, la conscience de cette problématique nous a préoccupés dès 2004, lorsque la Délégation sur la diversité culturelle a été créée, qui est plus tard devenue Diversité artistique Montréal.

Embrasser la complexité

Depuis, de multiples actions et réflexions ont été menées, autant au sein du Conseil qu'au sein du milieu montréalais, qui tentent tant bien que mal de s'adapter à cette donne, qui n'est plus si nouvelle. Si à une époque on parlait aisément d'intégration et de communautés ethnoculturelles, de célébration de la mosaïque montréalaise, aujourd'hui, les consciences et les discours ont changé et nous poussent à approfondir nos questionnements pour bien saisir la complexité des enjeux soulevés par la question de la diversité dans les arts. Les dernières controverses autour des pièces SLAV et KANATA ont révélé au grand public la notion d'appropriation culturelle. La vidéo promotionnelle des célébrations du 375^e de Montréal a mis en lumière le défi de la représentativité dans les sphères décisionnelles du milieu. Aujourd'hui, la conversation publique autour du racisme et de la discrimination systémiques est certainement un de ces paliers de conscience inévitable qui marquera un autre jalon de la grande histoire de la vie artistique dans la métropole et au Québec.

L'adhésion du public

Longtemps, les philosophies autour de la structuration du milieu culturel tant à travers les programmes de financement que par des orientations institutionnelles s'appuyaient sur une prééminence du soutien à l'offre. C'est-à-dire que les objectifs visaient principalement le soutien à l'ensemble de la chaîne de production, commençant par la création, puis l'accélération des industries créatives. Jusqu'à récemment, l'affinité entre le contenu de création et les publics visés n'était pas une priorité pour les bailleurs de fonds ou les diffuseurs. Avec l'érosion des publics dans certaines disciplines artistiques et la difficulté d'attirer de nouveaux publics, l'identification à la proposition artistique est devenue cruciale. Décrit maintes fois, le manque de représentativité de la diversité sur les scènes et dans les

salles s'est inscrit comme un défi incontournable pour assurer la croissance des publics, ou à tout le moins, leur maintien par leur diversification et leur rajeunissement. À ce titre, convaincre le consommateur d'investir son argent dans une activité culturelle à l'ère des plateformes en ligne, de surcroît pour des populations qui n'ont pas les moyens financiers des spectateurs types de nos salles montréalaises, devient plus que jamais un enjeu d'adhésion à l'offre artistique. Par exemple, il est connu désormais que les jeunes générations, issues de l'immigration ou pas, sont interpellées par des causes et orientent leur consommation en cohérence avec les valeurs qu'ils défendent. L'exemple récent du succès de la pièce Héritage au théâtre Duceppe, qui a présenté la première pièce à distribution majoritairement afrodescendante, est une réponse concrète qui illustre ce nouveau paradigme où l'identité culturelle, le choix du sujet et du narratif mis en scène ont un impact direct sur le sentiment d'adhésion et l'attractivité des publics.

Financer le risque

La transition des modèles d'affaires que vit le milieu artistique est également une réalité à prendre en compte. En effet, de subventions au fonctionnement au financement par projet, puis du soutien public à l'exigence des revenus autonomes, le milieu artistique est plus précaire que jamais. Il est donc essentiel de prendre conscience qu'avec des clientèles bien établies et des stratégies de fidélisation qui ont fonctionné assez bien jusque-là, bouleverser les programmations pour intégrer des thématiques nouvelles et des stratégies pour favoriser l'accessibilité à de nouveaux publics représente pour certains une prise de risque qu'ils disent ne pas avoir les moyens d'assumer. Argument pragmatique, cette raison est une réponse empathique à une situation dont les solutions devraient faire appel à plusieurs sphères, outre le financement. Malgré tout, accompagner et soutenir financièrement cette étape de transition soulève de réels enjeux.

Orientations de ce mémoire

Après avoir inscrit la diversité dans son plan stratégique pour la première fois il y a 15 ans, ce mémoire est une étape importante pour le Conseil, car il l'incite à prendre un recul et à poser un regard critique sur ses propres actions. Ainsi, à travers cette démarche, il espère tirer de son expérience des apprentissages qui pourront être partagés avec d'autres instances et enrichir humblement la réflexion sur les actions et les gestes à poser.

Autoréflexif

Pour aborder le sujet complexe de cette consultation, le Conseil, partenaire privilégié de la Ville de Montréal et de son Service de la culture, a choisi d'adopter une démarche d'autoréflexion. Étant financé presque entièrement par les fonds de l'agglomération de Montréal, il est donc objet d'examen et a décidé d'utiliser ce travail pour diriger sa réflexion envers son propre parcours institutionnel. De cette façon, il espère partager une expérience qu'il pense constructive pour l'ensemble du milieu et des services de la Ville. Plus qu'une occasion pour le CAM de faire son autodiagnostic, la capacité de réflexivité essentielle pour ce processus est apparue comme une clé de succès vers le changement à opérer pour lutter contre le racisme et la discrimination systémiques. Effectivement, le Conseil reconnaît qu'il est du devoir des institutions de se responsabiliser face à la question du racisme institutionnel et d'assumer pleinement la remise en question des pratiques et des structures dont ils sont les garants. Si l'exercice est fait avec humilité, il permet de déconstruire les raisons non fondées qui engendrent des pratiques discriminantes. À ce titre, le CAM est convaincu que ce sont les institutions elles-mêmes qui sont les mieux placées pour établir les lacunes des systèmes qu'elles perpétuent.

De qui parle-t-on ?

Dans son plan stratégique, le CAM reconnaît que les problématiques de discrimination affectent plusieurs groupes de population avec qui il travaille et pour lesquels il développe différentes approches. Une diversité de réalités existe et dans son plaidoyer comme dans son action, le Conseil insiste sur la diversité des groupes en situation minoritaire. Récemment, des consultations internes lui ont permis de cibler des groupes qui lui apparaissent désormais prioritaires : les Autochtones, les minorités racisées, les personnes issues de la diversité ethnoculturelle, les anglophones, les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes sourdes, les membres de la communauté LGBTQ2+.

Néanmoins, le Conseil comprend que pour saisir les logiques intrinsèques aux phénomènes de racisme et de discrimination systémiques, on se doit parfois d'aborder certains groupes de façon isolée. En effet, le racisme et la discrimination systémiques impliquent des rapports de pouvoir et des dynamiques de privilèges. Concrètement, une pratique qui discrimine un groupe peut en avantager un autre. Ainsi, en dégageant le temps et l'attention nécessaires pour contester en profondeur les réalités précises de certains groupes, on identifie plus efficacement les façons de faire qui les affectent.

QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE RACISÉE ?

Puisque la science moderne a démontré que les « races » ne reposent sur aucun fondement biologique et qu'il s'agit en fait d'une construction sociale pour permettre la domination d'un groupe sur un autre, nous parlons d'un processus de « racisation » et on dit que la personne ou le groupe qui est l'objet de ce processus est « racisé ». Les termes « racisation » et « racisé » ont l'avantage de faire ressortir le fait que « la race » est une catégorie inventée, et non une réalité biologique. Le processus de racisation a pour effet de différencier, d'inférioriser et d'exclure.

Tiré du lexique de la Ligue des droits et libertés

C'est exactement ce que propose cette consultation. Comme nommé dans la pétition citoyenne à la source de cette démarche, on demande de se pencher sur les groupes les plus concernés par la thématique, c'est-à-dire les personnes racisées. Ainsi, bien que le CAM ait l'habitude d'inclure plus largement lorsqu'il s'agit d'enjeux de discrimination, il accepte de se prêter à cet exercice explicite tout en précisant que plusieurs apprentissages formulés dans ce texte pourraient aussi s'appliquer pour lutter contre d'autres formes d'exclusion qui touchent d'autres groupes marginalisés.

L'accès au financement

Pour bien comprendre les obstacles et les effets rencontrés par les artistes subissant du racisme et de la discrimination, il faut lire *Pour un processus d'équité culturelle – Rapport de la consultation sur le racisme systémique dans le milieu des arts, de la culture et des médias à Montréal* publié par Diversité artistique Montréal. En tant qu'institution, le CAM considère que la principale problématique qui perpétue les effets du racisme systémique, du point de vue de ses champs de compétence, est l'accès au financement pour les artistes dits de la diversité, et particulièrement les artistes racisés. En tant qu'institution dont la responsabilité est prioritairement axée sur l'appui financier des artistes montréalais, le CAM sait que l'effet structurant de cet appui ne peut se déployer totalement qu'avec le concours des diffuseurs. Sur les enjeux qui font l'objet de cette consultation, il est primordial de saisir que l'évolution des mentalités dans ces deux sphères de compétences est une condition sine qua non du changement espéré.

Plus qu'une question d'argent, le CAM aborde cet enjeu en intégrant à sa réflexion des aspects complémentaires comme ceux des jurys, de la gouvernance, de la circulation de l'information, des critères de programme, etc. En effet, malgré la multiplication de ses efforts pour faire tomber certains des obstacles liés à ces éléments, le Conseil indiquait dans son rapport annuel 2018 que, sur plus de 14 millions de dollars versés à 525 organismes et collectifs artistiques professionnels, seulement 11,8 % de ceux-ci étaient issus de la diversité culturelle, pour un financement représentant 9,36 %. Si les années précédentes révèlent une augmentation constante de l'argent consacré pour et saisi par ces artistes, les pourcentages restent petits. Pourquoi ce faible ratio? C'est ce chiffre qui a inspiré la suite de cette réflexion.

DES ARTISTES PRÉCARISÉS

Selon une étude réalisée pour le compte du Conseil des arts de Montréal, il ressort qu'une forte sous-représentation des artistes de la diversité existe dans le domaine des arts visuels. Même si 33 % des habitants de Montréal sont issus de la diversité, seulement 13 % des artistes exposés dans les lieux de diffusion montréalais sont issus de cette diversité. Par conséquent, les artistes et les créateurs vivent une grande précarité financière avec un revenu moyen 28 % inférieur à celui des autres artistes. De plus, les créateurs et artistes éprouvent beaucoup de difficultés à faire reconnaître leurs acquis et leurs compétences d'artistes professionnels.

Tiré de *Pratiques professionnelles en arts visuels issues de l'autochtonie et de la diversité*

Le financement de la culture pour les artistes montréalais

Qui finance la culture ?

L'expérience du Conseil lui a démontré que la méconnaissance des organismes bailleurs de fonds et de leur champ de compétences respectives représentait un défi pour les artistes et décourageait même certains d'entre eux de poser leur candidature aux programmes. Mieux communiquer les objectifs et les balises de ces programmes apparaît donc être une piste pour briser l'exclusion que vivent des artistes qui ne sont pas habitués avec cet écosystème.

Montréal

À Montréal, deux principaux bailleurs publics existent. Le Conseil des arts de Montréal finance les organismes et collectifs d'artistes professionnels. Son action permet de rencontrer et de repérer les artistes directement sur le terrain, puis de diriger son financement vers le soutien et l'accompagnement de ces artistes. Pour ce faire, il développe des programmes dont les résultats sont établis par des jurys de pairs et décerne également plusieurs prix de reconnaissance dans différents secteurs artistiques.

Ce statut bien particulier est probablement un des facteurs les plus excluants pour les artistes racisés. Conscient des biais qui peuvent influencer l'appréciation de ce titre, le CAM a dernièrement entrepris une première action pour pallier cet enjeu en reformulant sa définition. L'intention est de s'assurer que les paramètres qui encadrent ce qu'est un artiste professionnel prennent compte du parcours des artistes issus des groupes les plus marginalisés. Le CAM sait également que son financement peut avoir un effet rapide sur ses bénéficiaires et crée souvent un effet de levier pour accélérer le soutien d'autres bailleurs.

ARTISTE PROFESSIONNEL SELON LE CAM

Est considéré dans le présent programme comme artiste professionnel, qu'il soit autodidacte ou qu'il ait obtenu une formation générale, un artiste qui a acquis l'expérience et les connaissances nécessaires au développement de sa pratique personnelle, tout en étant reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique).

Il crée, interprète ou publie des œuvres publiquement, se voue principalement à la pratique de son art et devrait recevoir une rémunération pour les œuvres qu'il réalise.

Tiré du glossaire du Conseil des arts de Montréal

Pour sa part, le Service de la culture de la ville de Montréal se concentre sur le développement culturel sur le territoire en soutenant des organismes à but non lucratif en médiation culturelle, loisirs et pratique artistique amateur. Le Service est également responsable d'un vaste réseau d'équipements culturels à travers la ville, dont il assure le développement et le maintien. Ses programmes visent également les festivals et les événements culturels à Montréal. Il décerne aussi différents prix.

Ensemble, le CAM et le Service de la culture de la Ville partagent certains projets dont celui des résidences de création dans le réseau Accès culture. Avec l'Association des diffuseurs culturels de l'île de Montréal et Accès culture, le CAM offre le principal programme qui fait rayonner les artistes de la diversité sur les scènes des différents lieux de diffusion municipaux : le CAM en tournée.

Les arrondissements ont également de petites enveloppes consacrées à la culture sur leur territoire, variables selon l'arrondissement et principalement affectées aux initiatives locales ou aux événements de quartier. De façon générale, les arrondissements assument les ressources humaines travaillant en bibliothèque et sont des acteurs de premier plan quant à l'accompagnement des organismes à but non lucratif établis sur leur territoire. La vitalité

culturelle de ces territoires varie selon plusieurs facteurs, dont l'identité locale, la présence d'acteurs culturels et d'équipements, etc. Depuis quelques années, les arrondissements sont invités à se doter d'une vision claire pour le développement culturel sur leur territoire en se dotant d'un plan d'action local.

Québec

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a été créé en 1996.

Dans une perspective de développement culturel, le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion.

Les domaines dans lesquels le Conseil exerce ses attributions sont la littérature et le conte, les arts de la scène (théâtre, danse, musique, chanson, arts du cirque), les arts multidisciplinaires, les arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo), les arts visuels, les métiers d'art ainsi que la recherche architecturale.

Le Conseil soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres, que ce soit au Québec, ailleurs au Canada ou à l'étranger.¹

Canada

Le Conseil des arts du Canada a été créé en 1957.

Organisme public de soutien aux arts, le Conseil des arts du Canada a pour mandat de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil des arts est un organisme indépendant du gouvernement canadien. Il est régi par sa loi constitutive, la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, et se conforme à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (article 85 [1.1]). Le Conseil parvient ainsi à développer des politiques et des programmes, et prend des décisions libres de toute ingérence ou influence politique.²

1 Mission tirée du site internet du Conseil des arts et des lettres du Québec.

2 Mission tirée du site internet du Conseil des arts du Canada.

Briser le cycle du racisme et de la discrimination systémiques

En se basant sur les apprentissages et les leçons tirées de ses expériences, le CAM propose dans ce mémoire le fruit d'un travail de mise en perspective et d'analyse de son parcours des dernières années, afin d'en tirer des conclusions concrètes qui puissent bénéficier à d'autres. Première leçon : comme institution, il a été confirmé avec le temps que renverser des dynamiques d'exclusion repose sur le choix et la priorisation. Deuxième leçon : à force d'études, de rencontres et de remise en question, le Conseil a appris que plus que tout, l'inclusion est une question de posture. Celle dans laquelle on se positionne par rapport à l'Autre, celle qu'on est prêt à assumer à l'intérieur comme à l'extérieur de son organisation. Loin d'être parfait dans ses pratiques, le Conseil observe toutefois que des réflexes se développent lorsqu'on adopte formellement certains principes forts. L'explication de ces postures est contenue dans la prochaine section de ce mémoire.

Posture 1 : Intersectionnalité

L'intersectionnalité est un concept qui est apparu très récemment dans le langage commun. Cette idée à partir de laquelle des couches de discriminations peuvent se superposer selon la situation vécue est pourtant très éclairante pour comprendre la complexité des enjeux d'inclusion dans le milieu artistique, enjeux qui sont décriés depuis quelques années.

Dans une étude commandée par le Conseil en 2017, les chercheurs mentionnaient que : « le magazine *Canadian Art* annonçait les résultats d'une enquête faite au cours des deux années précédentes sur les expositions solos dans les grands musées canadiens. (...) L'étude démontrait que depuis 2013, seulement 11 % des expositions solos au Canada avaient été consacrées à des hommes non blancs et 3 % à des femmes non blanches. »³

Peu de chiffres existent pour illustrer les disparités entre les personnes blanches et de couleur dans le milieu artistique, encore moins pour illustrer les effets du filtre intersectionnel sur certains groupes. Malgré tout, le Conseil juge que la prise en compte de cette notion sociologique est une clé de compréhension indéniable face aux phénomènes de racisme et de discrimination systémiques. Généralement, les organismes publics et les acteurs gouvernementaux évitent d'adopter des approches personnalisées qui ciblent des groupes plus que d'autres dans le traitement de leur programme de financement. En effet, l'état d'esprit veut plutôt qu'on se préviennent de répondre à des besoins trop spécifiques et que les programmes restent universels. Selon cette philosophie, cela assure une répartition et un accès justes des services à toutes et à tous.

INTERSECTIONNALITÉ

Une approche qui considère les situations où plusieurs motifs de discrimination se combinent et multiplient les effets d'exclusion. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un motif tel que la « couleur » s'additionne et interagit avec un ou d'autres motifs tels que la condition sociale, le sexe ou l'âge d'une personne. Cette approche, qui fait entre autres appel à l'analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+), permet de bien comprendre de quelles manières s'enchevêtrent la lutte contre la discrimination systémique et le racisme et la lutte contre la pauvreté, notamment pour les femmes autochtones ou appartenant à une minorité visible. Elle permet également d'étudier les multiples systèmes d'oppression qui pénalisent les Autochtones et les membres des minorités visibles.

Tiré du document de consultation préparé par la Ville de Montréal pour l'Office de consultation publique de Montréal

Malheureusement, une telle approche fait fi des inégalités d'accès qui existent au sein de la population artistique et du retard considérable que reflète pourtant le manque de représentativité sur les scènes et dans les publics. Ignorer que des biais conscients et inconscients interfèrent dans les prises de décision, les choix et les préférences nous éloigne de la lutte contre les discriminations. Outre les jurys de pairs qui se veulent la

³ Uzel, Jean-Philippe. *Pratiques professionnelles en arts visuels issues de l'autochtonie et de la diversité culturelle à Montréal.*

solution neutre à ces biais dans le milieu, il est essentiel, selon le Conseil, de prendre conscience que ces préjugés peuvent s’immiscer à notre insu dans toutes les étapes du financement et ce, jusque dans l’écriture des programmes.

♥ Pratiques exemplaires

En 2018, la Ville de Montréal a mis sur pied un projet pilote qui consiste à adopter l’analyse différenciée selon les sexes et plus [ADS+] dans plusieurs de ses Services afin d’intégrer cette approche dans la planification de projets et de services municipaux pour les rendre plus inclusifs face à des populations parfois oubliées. L’ADS+ permet d’analyser l’effet des politiques et programmes publics sur la qualité de vie et l’inclusion, selon qu’on soit un homme ou une femme, mais englobe également la notion d’intersectionnalité, en prenant en considération toutes les personnes qui peuvent subir d’autres formes de discrimination, selon leur sexe, leur âge, leur condition socioéconomique, leur origine ethnoculturelle, leur handicap ou encore leur orientation sexuelle. Cette approche vise à reconnaître et à agir sur des exclusions qui peuvent se superposer dans une situation donnée. Concrètement, l’application de l’ADS+ aura permis aux usagers d’avoir accès à un vestiaire universel et vitré, permettant ainsi d’avoir accès à un lieu non genré tout en augmentant la sécurité des personnes et en facilitant notamment l’accès à des personnes de tous âges ou avec des limitations fonctionnelles, entre autres.⁴

Posture 2: Pratiques systémiques, changement individuel

Les termes racisme, racisé et racisme systémique sont rattachés à des réalités et pratiques profondément ancrées qui dérangent. Le Conseil comprend que le racisme et la discrimination systémiques sont l’action et l’effet d’un système qui a institutionnalisé des biais et par défaut, des pratiques excluantes. Dans différents travaux, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse [CDPDJ] donne des exemples clairs de ce phénomène. On en parle comme quelque chose qui est intégré dans les structures et les façons de faire des individus qui travaillent au sein de ces institutions. Ce ne sont pas les individus eux-mêmes qui ont des valeurs racistes. Cependant, au quotidien, ces individus sont ceux qui perpétuent le phénomène en continuant d’appliquer ce qui a toujours été fait. Pour le CAM, le statu quo est une forme de perpétuation du système et ce dernier ne peut changer ou évoluer par lui-même. Il relève donc de ces mêmes individus de briser le cycle en décidant de faire autrement.

Le racisme systémique est basé sur l’intégration du rapport de pouvoir. Dans le milieu artistique, cela se dévoile par la référence artistique eurocentrique incarnée notamment par les concepts de professionnalisation ou d’excellence et de contemporanéité des pratiques, comme le suggère Louis Jacob dans son *Étude sur la diversité des pratiques professionnelles de la danse à Montréal*.

Bien qu’il ait considérablement évolué dans sa compréhension conceptuelle des enjeux d’inclusion, le Conseil considère qu’il est de sa responsabilité de mettre en perspective ses pratiques et de mettre en place des actions pour assurer un certain rattrapage face à des groupes historiquement discriminés. Ces décisions reposent sur le leadership assumé d’individu : les membres du Conseil

4 Extrait du communiqué
Projet pilote de
l’intégration de l’ADS+ :
La Ville de Montréal
revoit son processus
décisionnel pour prévenir
les discriminations
systémiques.

et celui de tous ses comités incluant ses administrateurs. C'est donc d'abord par eux que le changement peut réellement avoir lieu.

♥ Pratiques exemplaires

1 En 2006, le CAM sait que même s'il se préoccupe des enjeux liés à la diversité culturelle, aucun changement ne peut s'opérer sans intégrer dans ses équipes professionnelles des personnes issues de cette diversité. Il se fait donc la promesse que 5 ans à partir de cette date, 20 % de ses employés seraient issus des communautés culturelles. En 2008, il crée un poste consacré à la liaison et au développement de la diversité culturelle dans les arts. Si la cible n'a pas tout à fait été atteinte dans les 5 ans, elle l'est aujourd'hui et depuis, cet élan a insufflé un principe de représentativité et de parité qui s'applique maintenant à tous les comités et au conseil d'administration du Conseil. La richesse de cette diversité est reconnue comme un moteur d'innovation et de cohérence au sein de l'organisation.

2 Dès 2006, le CAM adopte sa *Politique de promotion et de développement de la diversité culturelle dans les arts 2006-2010*. Précurseur dans le domaine artistique, ce geste a donné lieu à plusieurs actions qui lui ont permis d'atteindre des résultats concrets. Ainsi, entre 2010 et 2014, le nombre d'organismes soutenus et les montants versés ont plus que doublé. Ensuite, les efforts ont continué et la diversité a occupé chaque fois plus de place dans les planifications et plan d'action du Conseil, pour finalement devenir une priorité stratégique nommée et connue. Cette orientation forte n'est pas le fruit du hasard, mais bien d'individus qui ont été sensibilisés et qui ont choisi de faire de ce défi un axe central du développement de leur organisation. D'ailleurs, le Conseil souhaite désormais adopter une approche inclusive transversale qui aura un effet sur l'ensemble de ses actions et ira au-delà des programmes ciblés.

🚫 Pratiques discriminantes

Jadis, les programmes en musique du CAM avaient un biais favorable envers la musique savante. Cette notion, longtemps acceptée puisqu'elle avait toujours été présente, influençait évidemment le type de musique légitimée aux yeux des jurys et donc, les critères d'acceptation des projets. Après la réalisation d'études, le Conseil a été sensibilisé au fait que les pratiques comportant une amplification musicale et l'utilisation de percussions étaient faussement associées à des pratiques musicales jugées commerciales et n'étaient pas financées. Or, il s'agissait des pratiques d'artistes majoritairement afrodescendants.

Posture 3 : Proactivité et réflexivité

Les dernières années ont été marquées par plusieurs controverses dans le monde des arts, qui ont abondamment circulé dans la presse et qui ont mis en exergue des pratiques du milieu en décalage avec les revendications actuelles au sujet de la représentativité et de l'inclusion. À la suite de ces polémiques, des actions de réparation ou de rajustement ont été entreprises. Généralement, on constate que ce sont des pressions externes qui poussent les organisations à se conscientiser et à réagir sur ces questions. Dans ces situations inconfortables, on se sent scrutés, évalués. Toute action paraît plus pénible, l'organisation est vulnérable et le changement souhaité n'arrive pas nécessairement par maturité interne, mais plutôt parce qu'il est forcé. Malheureusement, un changement réussi est un changement voulu et préparé.

Dans les dernières années, plusieurs initiatives ont été mises en place pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion. Les plus structurantes et pérennes semblent souvent être celles qui s'insèrent dans le processus interne d'une organisation qui adopte une démarche proactive et décide de se questionner par souci de

réflexivité. Le succès du changement est aussi relatif à la capacité à accepter la confrontation positive et la remise en question. Il est arrivé souvent dans la vie du Conseil que des artistes insatisfaits demandent à comprendre les raisons du refus de leur demande et revendiquent des rajustements plus près de leurs réalités. Cette interaction dynamique entre l'institution et ses bénéficiaires aura souvent permis de riches échanges. Fermer la porte au mécontentement aurait empêché le Conseil d'entreprendre des remises en question.

Par ailleurs, le Conseil a régulièrement travaillé en collaboration avec le milieu de la recherche afin de définir dans ses propres pratiques celles qui étaient exclues dans les différents secteurs artistiques qu'il finance. Par exemple, c'est dans les travaux de Louis Jacob que la notion de contexte de la performance artistique s'est révélée. Dans son rapport, il explique comment les contextes dans lesquels sont produites certaines expressions artistiques éloignent parfois ses modes d'expressions de la conception partagée par les bailleurs de fonds de ce qu'est une représentation artistique professionnelle. Paradoxalement, l'importance du contexte de performance est parfois à la source même de certaines expressions artistiques.

« Les contextes particuliers dans lesquels se produit et se diffuse la danse constituent des vecteurs déterminants de diversification : rassemblements communautaires, événements publics, fêtes religieuses ou profanes, festivals, spectacles télévisés, activités de loisir, compétitions, concours, etc. (...) Certains praticiens de danses africaines et de hip-hop insistent plutôt sur le contexte social ou politique d'émergence de la danse pour bien la comprendre. Par ailleurs, nous notons que certaines danses se démarquent au-delà du contexte strictement ethnique pour mettre en lumière leur contexte sociétal. C'est ainsi qu'un sous-groupe composé de 14 répondants réunit le hip-hop, et le b-boying ou b-girling (communément appelé break dance), le break dance (parfois désigné de

RÉFLEXIVITÉ

La réflexivité n'est pas « une introspection psychologisante et autocentrée du chercheur » (Ghasarian, 2004 : 14), mais elle est constitutive de la posture de recherche car elle suppose un travail constant du chercheur sur ses positionnements, ses angles d'attaque et une réactivité permanente.

Bertucci, Marie-Madeleine. « Place de la réflexivité dans les sciences humaines et sociales : quelques jalons », *Cahiers de sociolinguistique*, vol. 14, n° 1, 2009, pp. 43-55.

ce terme unique), le gumboot, la house, ou le popping. Dans ce sous-groupe, on trouve des membres de communautés ethniques racialisées et/ou minorisées (Haïtiens, Chinois, Sénégalais, Vietnamiens, Iraniens, Burundais...), et des Canadiens dont l'origine ethnique n'est pas précisée.»⁵

♥ Pratiques exemplaires

1 À la suite des conclusions révélées par l'étude de Louis Jacob, le Conseil a ouvert ses programmes de financement en danse professionnelle au milieu de la danse urbaine. Pour ce faire, il a reconnu les prestations exécutées dans le contexte de concours en danse urbaine comme étant admissibles aux bourses. En effet, les concours de danse urbaine ayant toujours été exclus de ses programmes, c'est indirectement que le CAM discriminait toute une relève, souvent issue de la diversité culturelle, qui pratiquait cette forme artistique de manière professionnelle.

⁵ Jacob, Louis. *Étude sur la diversité des pratiques professionnelles de la danse à Montréal.*

2 Le Conseil a la chance d'être accompagné de façon bienveillante et constructive par près d'une centaine d'artistes et d'entrepreneurs culturels qui s'impliquent au sein de ses comités d'évaluation pour toujours rapprocher son action des réalités du terrain. En 2018, il a créé le comité des arts autochtones afin d'assurer le soutien, le développement, la reconnaissance et le rayonnement des créateurs autochtones. Dans un effort de décolonisation des arts, le Conseil s'est engagé à respecter les principes d'autodétermination, de pouvoir et d'autonomie du Comité.

🚫 Pratiques discriminantes

Dans une autre étude commandée par le CAM, Jean-Philippe Uzel dévoile que dans les entrevues réalisées pour les fins de son rapport, un répondant dit : « Nos appels de projets sont ouverts à tous – si nous ne recevons pas de dossiers de la diversité ou des autochtones, devons-nous y consacrer du temps de démarchage pour rencontrer cet objectif ? Nous ne disposons pas financièrement de ce temps. Ces programmes gagneraient à être plus ouverts. »⁶

Selon le Conseil, il appartient effectivement à l'institution en question d'élargir ses réseaux, de développer des stratégies pour tenter de diversifier sa clientèle. S'arrêter après un effort qui n'a pas de résultat immédiat ne révèle que de la bonne volonté, mais ne peut certainement pas contrer le racisme et la discrimination systémiques. Pour faire évoluer une situation problématique, le CAM pense qu'il faut persister et faire des choix de priorisation quelquefois difficiles. Évidemment, des programmes incitatifs pour accompagner les organisations dans ces démarches seraient une piste intéressante, évidemment si cet argent n'est pas pris aux dépens des artistes qu'on tente d'inclure.

Posture 4 : Responsabilité

Pour agir concrètement sur le racisme et la discrimination systémiques, l'expérience du CAM lui a démontré qu'il faut d'abord et avant tout se sentir concerné par ces enjeux. Rejeter la responsabilité d'intégration sur l'Autre ne mène nulle part. Nous avons beaucoup entendu parler des obstacles que vivent les artistes immigrants pour intégrer le monde artistique professionnel au Québec et à Montréal. Si la difficulté de reconnaissance des diplômes, le frein de la langue ou du réseau sont bien réels, ces éléments ne peuvent pas expliquer l'exclusion d'artistes de deuxième génération, de personnes nées et éduquées au Québec. Dans le document de préconsultations qui recueille plusieurs témoignages d'employés municipaux, on constate effectivement le décalage entre les perceptions et les réalités du terrain.

« Les problématiques abordées sont presque exclusivement traitées sous l'angle de l'immigration, négligeant ainsi de considérer la situation des 2^e et 3^e générations issues de l'immigration qui n'ont pas de problème de codes culturels, d'équivalence de diplômes ou d'expérience étrangère non reconnue, mais qui subissent néanmoins les mêmes difficultés d'intégration que leurs parents. »⁷

C'est la réalité de ces artistes de 2^e et 3^e générations, qui, selon le CAM, révèle le mieux l'existence du racisme et de la discrimination systémiques. La faible représentativité de ces groupes dans le financement des projets démontre que des facteurs d'exclusion autres que ceux qui affectent les artistes immigrants existent. L'exemple des danses urbaines et du hip-hop est parlant. Ils dévoilent comment une institution comme le CAM, qui a longtemps désavoué le statut professionnel de ces formes artistiques, a eu un effet de déclassement par rapport à ces pratiques qui jouissaient malgré tout d'une grande popularité sur le terrain.

⁶ Uzel, Jean-Philippe. *Pratiques professionnelles en arts visuels issues de l'autochtonie et de la diversité culturelle à Montréal.*

⁷ Extrait du document de Synthèse des préconsultations en arrondissement préparé par l'Office de consultation publique de Montréal.

Sans le vouloir, le Conseil, par les choix et les critères qu'il établit, est un prescripteur de ce qui est légitimé comme expression artistique et donc, a la responsabilité de reconnaître ce pouvoir institutionnel.

Allant de pair avec la proactivité, le Conseil comprend la responsabilisation comme le principe qui devraient nous pousser comme institution à ne pas attendre que les besoins nous soient présentés, mais à aller de l'avant et à adopter une approche de promotion de nos programmes et de continuelle adaptation aux formes artistiques qui se dévoilent à nous. Ainsi, il relève de sa responsabilité de faire évoluer ses programmes, ses critères et ses instances de décisions pour qu'ils défient la subjectivité eurocentrique et accueillent des expressions hors cadres.

♥ Pratiques exemplaires

En 2017, le travail scientifique de Jean-Philippe Uzel a permis de déterminer un élément problématique déjà connu, celui du statut de l'artiste professionnel et plus spécifiquement, de la reconnaissance par les pairs.

Par exemple, il constate « l'inadéquation du statut actuel d'"artiste professionnel en arts visuels" avec les réalités autochtones. Le statut actuel des artistes professionnels en arts visuels, distinct de celui des artistes professionnels des métiers d'art, semble mal adapté aux réalités autochtones. De plus, la condition essentielle pour acquérir le statut d'artiste professionnel, celle de la "reconnaissance par les pairs", est particulièrement problématique, car la plupart des artistes non autochtones qui forment les jurys en arts visuels sont mal informés sur les savoirs artistiques et les réalités autochtones.»⁸ En effet, dans ses entrevues, Uzel constate que « la totalité des artistes autochtones qui ont répondu au questionnaire affirme que leur héritage culturel entre en ligne de compte dans leur pratique artistique. (...) les disciplines et médiums classiques des

arts visuels (peintures, sculptures, photographies...) ne sont pas suffisants pour rendre compte de la réalité de l'art autochtone et qu'il est important de prendre en considération d'autres modes d'expression culturelle.»⁹

Grâce aux conclusions cette étude, qui a confirmé ce que plusieurs artistes de tradition non eurocentrique dénonçaient déjà, le Conseil a reconnu que certains préjugés inconscients pouvaient affecter le jugement des jurys et qu'il fallait agir. Ainsi, il a fait évoluer au début de l'année 2017 sa définition de l'artiste professionnel qui mentionne maintenant que : « [Il est] reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique). »

🚫 Pratiques discriminantes

En 2017, le Conseil a constaté que certaines pratiques musicales chantées (musique urbaine et hybride) chez des artistes issus de la diversité culturelle ne recevaient pas de soutien dans le cadre de ses programmes. Le Conseil a mené en 2018 l'étude *Pour une plus grande équité culturelle* dans le secteur de la musique, ce qui lui a permis de contester les incohérences et de revoir les critères d'admissibilité actuels afin de s'assurer qu'ils favorisent l'inclusion de l'ensemble des artistes professionnels montréalais dans ce secteur. De plus, le Conseil a exprimé la nécessité de rejoindre les musiciens professionnels des différentes communautés ethnoculturelles et ayant des pratiques diversifiées ou marginales et de revoir la catégorisation des « genres musicaux », particulièrement en ce qui concerne les « musiques du monde », eu égard aux pratiques observées sur le terrain et en s'assurant d'inclure l'ensemble de ces pratiques. Il a par ailleurs procédé à l'ouverture des programmes en musique du Conseil à l'ensemble des pratiques musicales (incluant les musiques chantées sans hiérarchie de styles ou d'esthétiques) et à la révision des critères d'admissibilité et a instauré un deuxième comité d'évaluation qui regroupe des pairs issus de ces pratiques.

8 Uzel, Jean-Philippe. *Pratiques professionnelles en arts visuels issues de l'autochtonie et de la diversité culturelle à Montréal.*

9 Ibid.

Posture 5: Imputabilité

Il y a longtemps qu'on parle de la situation des artistes immigrants et du manque de représentativité dans le milieu artistique et culturel, non seulement sur les scènes, mais aussi dans le public. On ne compte plus les documents d'orientations, les politiques et planifications qui parlent d'inclusion et de diversité comme d'une valeur et d'une priorité. Il y a 27 ans déjà, en 1992, la première *Politique culturelle du Québec* parlait de dialogue des cultures et de communautés culturelles, puis d'ouverture à la diversité des formes d'expression. Or, en 2019, on ne peut pas affirmer que le paysage artistique a significativement changé. Les réalités sont les mêmes, les interlocuteurs aussi, mais les obstacles persistent. Pendant ce temps, l'immigration a continué de se développer, de nouvelles générations ont grandi, les enjeux se sont complexifiés et les décalages entre la réalité des institutions et des citoyens ont continué de s'accroître.

L'objet de la présente consultation est, selon le Conseil, une des conséquences de cette inertie qui, à force de bonnes intentions et de peu de changement, a en quelque sorte donné raison à des critiques qui se sont renforcées dans les dernières années. Cela étant dit, il faut souligner toutes les initiatives positives qui ont eu de réels effets comme celles du Musée des beaux-arts de Montréal ou du Centre d'histoire de Montréal qui ont fait un travail exceptionnel, notamment auprès des jeunes publics issus de l'immigration. Néanmoins, l'arbre ne doit pas cacher la forêt et le Conseil constate que dans la situation actuelle du milieu, il devient plus qu'essentiel de développer des politiques combinées de plan d'action concret, avec des impacts nommés et des indicateurs qui permettent d'évaluer l'avancement de ces plans. À titre de premier concerné, le Conseil désire intégrer des indicateurs à son plan pour ses prochaines étapes, ce qui lui permettra de se positionner par rapport aux objectifs qu'il souhaite atteindre en matière d'inclusion.

En tant qu'organisation qui bénéficie de fonds publics pour accomplir sa mission, le Conseil considère qu'il est redevable envers toutes les Montréalaises et tous les Montréalais. Il doit donc faire preuve de transparence et se rendre imputable sur ces enjeux qui concernent plus d'un tiers de la population de la métropole. Pour ce faire, il est primordial de documenter l'évolution des clientèles qu'on veut atteindre ou avec lesquelles on traite déjà. Dans le document de préconsultations avec les arrondissements, le CAM remarque que plusieurs acteurs disent ne pas avoir de chiffres ou de données pour évaluer l'effet de leurs actions. Cette situation est problématique, car elle permet trop facilement, peut-être involontairement, de se défilier devant la responsabilité de rendre des comptes à nos citoyens.

Le Conseil assume cette posture d'imputabilité et pense qu'elle peut être un levier important pour continuer à enrichir sa compréhension des enjeux de racisme et de discrimination systémiques et à œuvrer contre la perpétuation de ce phénomène. Il encourage cet engagement auprès de l'ensemble de ces collègues institutionnels.

Comme institution publique, le CAM estime que l'imputabilité quant aux actions qui seront entreprises pour répondre aux résultats de cette consultation devrait être une posture partagée par l'ensemble des collègues qui jouissent comme lui de fonds publics majeurs. Et si les cibles fixées ne sont pas atteintes, il faudra certes reconnaître les efforts, mais également expliquer les raisons des lacunes.

♥ Pratiques exemplaires

À la suite de sa première *Politique de promotion et de développement de la diversité culturelle dans les arts 2006-2010*, le CAM a produit un bilan de ses réalisations et des défis à relever. Facilement accessible sur son site internet, ce document synthétique est une action simple et est un exemple de pratiques exemplaires. Afin d'éviter que des plans d'action soient dilués dans un rapport annuel ou tout simplement oubliés, le CAM juge qu'un suivi spécifique de ses engagements dans un bilan précis ajoute de la valeur aux objectifs nommés et démontre l'importance qu'on y accorde. Cet exercice est également une façon respectueuse de permettre aux personnes consultées en amont de ces plans de suivre la mise en œuvre de leurs recommandations.

⊘ Pratiques discriminantes

Dans le milieu artistique, le Conseil remarque que plusieurs organismes et institutions se sont dotés de comité diversité ou de démarche interne pour définir des cadres qui leur permettront de mieux faire sur cette question. Paradoxalement, le manque avéré de personnes issues de la diversité, racisées particulièrement, dans les conseils d'administration reste un enjeu majeur. Accéder aux sphères de décision est encore aujourd'hui un des obstacles principaux qui ralentit le plus les changements souhaités dans le milieu artistique. Développer des stratégies d'inclusion pour renouveler la gouvernance des organismes et des institutions artistiques et culturels, puis des institutions publiques dans le domaine apparaît aux yeux du CAM comme un passage inévitable. Bien que les quotas ne fassent pas l'unanimité, le Conseil pense que, peu importe la stratégie adoptée, le milieu artistique et culturel doit s'engager dans ce virage sans plus tarder. Des initiatives comme celle de la banque de candidatures pour augmenter la diversité dans les conseils d'administration de Concertation Montréal existent pour faciliter ce changement.

Pour conclure

La posture

Dans ce document, le CAM a voulu insister sur la notion de posture et n'a pas choisi ce mot à la légère. Il a décidé d'aborder le racisme et la discrimination systémiques comme des enjeux qui confrontent son positionnement comme institution face à un problème réel. Les gestes et les outils du quotidien qui perpétuent ce phénomène apparaissent parfois de façon évidente lorsqu'on s'y attarde et d'autres fois, ils se trouvent dans des détails difficiles à définir. Reconnaître ceci a été pour le Conseil la première étape qui lui aura permis de se trouver en position d'acceptation, d'ouverture et de changement. L'expérience des 15 dernières années a permis au Conseil d'affiner sa réflexion pour passer d'une question (pourquoi certaines clientèles continuaient d'être absentes de son champ d'action) à une compréhension du fait qu'elles en étaient en réalité exclues systématiquement.

C'est en posant un regard sur le chemin parcouru que le Conseil peut aujourd'hui nommer ces 5 postures qui sont en fait des clés pour contrer les écarts qui subsistent dans le milieu artistique. Assumer ces postures en tout temps n'est pas simple et confronte certainement les acquis. Pour y arriver, le CAM sait qu'il doit être en constant questionnement et demeurer prêt à modifier ses pratiques internes. De la sorte, sa compréhension des enjeux continuera d'évoluer, mais surtout, elle se traduira en actions concrètes qui font écho aux réalités du terrain et aux pratiques exemplaires.

Le Conseil est convaincu qu'embrasser ces postures tout en adoptant une philosophie d'innovation pour inclure davantage est désormais inévitable pour toutes institutions ou organisations. C'est certainement pour lui une question de pertinence et de cohérence entre sa mission et les ambitions d'une société cosmopolite comme celle de Montréal.

L'équité

Dans son ouvrage, Jean-Philippe Uzel dit que « la diversité ne se pose plus en termes d'identité et de différence », mais avant tout en termes d'écart et de partage du commun. »

Ce mémoire met en lumière les inégalités et les écarts qui persistent dans le milieu artistique. Dans ses travaux, monsieur Uzel a démontré comment la notion d'excellence et donc, d'intégration institutionnelle du goût de la majorité au sens sociologique a longtemps écarté une diversité de pratiques et d'artistes. Pourtant, pour certains groupes comme les artistes autochtones, la réponse institutionnelle à cette exclusion se pose avant tout en matière de reconnaissance de leur souveraineté culturelle, historique et politique. Elle représente une reconnaissance de l'invisibilité historique qu'ils ont subie.

Plus qu'une question de financement des artistes, ces écarts touchent la gouvernance des organisations culturelles, la fréquentation des activités artistiques et culturelles, la reconnaissance des pratiques nouvelles et l'intégration de la relève. Face à l'avantage et aux privilèges de certains groupes, la notion d'équité s'impose, selon le CAM, comme une piste logique pour faire suite à cette réflexion.

On connaît les programmes de discrimination positive qui visent spécifiquement des clientèles issues de la diversité et qui sont, pour certains, un levier apprécié et facilitant.

Cependant, Uzel mentionne que la discrimination positive « permet de corriger certaines iniquités afin de donner à chacun les mêmes chances de réussite, mais, en même temps, elle place les artistes dans des boîtes dont il est difficile ensuite de sortir. »¹¹

10 Uzel, Jean-Philippe. *Pratiques professionnelles en arts visuels issues de l'autochtonie et de la diversité culturelle à Montréal.*

11 Ibid.

Ainsi, pour le Conseil, la notion d'équité est une notion appropriée sur laquelle il faudra se pencher à la suite de ces consultations. Elle est porteuse parce qu'elle ouvre sur un cadre qui permet à la fois de reconnaître le désavantage historique et de pérenniser une action structurante face aux problèmes de racisme et de discrimination systémiques.

Le financement responsable et équitable

Dans les préconsultations auprès des arrondissements, les entrevues ont fait ressortir un défi de taille. Des acteurs municipaux ont noté : « une absence de plan stratégique global d'intervention et un manque de collaboration entre les arrondissements qui restreignent le partage des bonnes pratiques et ne favorisent pas la généralisation d'initiatives locales. »

À son niveau, le CAM sait qu'il agit parfois comme un déclencheur et un levier, un gage de qualité pour l'obtention de financement d'autres sources, qu'elles soient publiques ou privées. Dans ce contexte, le Conseil reconnaît la nécessité de travailler avec ses partenaires bailleurs de fonds pour offrir un parcours cohérent pour les artistes et estime que sans l'aide de ces derniers, il ne peut accomplir une action structurante et pérenne sur l'ensemble du territoire qu'il couvre.

Or, bien que l'interdépendance des institutions qui agissent sur le financement du milieu soit indéniable, l'adoption d'une stratégie globale et d'une action complémentaire sur ces questions demeure un réel défi.

Pour sa part, le CAM tient à souligner que l'exercice de ce mémoire lui a permis de formaliser certains apprentissages intégrés au cours de son parcours. Il en retient que dans une démarche réflexive pour contrer le racisme et la discrimination systémiques, on se doit de prendre conscience de ses biais et de les nommer comme organisation et comme individu.

À partir de là, le CAM pense qu'il relève de chacun, comme structure ou comme individu, d'adapter sa communication et ses façons de faire pour passer des principes à l'action. Dans le contexte actuel, le Conseil est bien conscient que les gestes témoignent de réelles intentions.

Il se donne donc la responsabilité comme institution de changer ses pratiques pour que ses instances intègrent ces nouvelles réalités. Pour y arriver, il estime que des investissements neufs devraient être envisagés et dirigés pour corriger les situations décrites tout en s'assurant de ne pas avoir à pénaliser ceux qui font déjà un travail de qualité. Néanmoins, l'action prioritaire qui sera la sienne dans la prochaine année sera d'adopter une politique d'inclusion et d'équité adjointe à un plan d'action avant la fin de 2020. Pour le Conseil des arts de Montréal, ces outils serviront à la fois de levier et de cadre pour assurer un financement équitable qui tienne compte des réalités des groupes prioritaires sous-financés historiquement.

Confiant que cette nouvelle étape représentera un ajout majeur à ses politiques internes, le CAM mise autant sur le processus que sur le résultat dans cette démarche qui vise à ancrer la notion d'équité dans la vie interne et la portée publique de son organisation.

Toujours à l'affût des collaborations et des synergies auxquelles il peut contribuer, le Conseil invite ses institutions partenaires et l'ensemble des organisations du milieu à travailler avec lui dans le sens des principes qu'il a exprimés dans ce mémoire et qu'il a l'ambition d'incarner dans les prochaines années. Comme collaborateur ou allié, le CAM en tant qu'institution déjà engagée dans une démarche interne souhaite continuer à échanger et mettre à profit les apprentissages et les réflexions sur les façons de contrer le racisme et la discrimination systémiques qu'il considère comme des enjeux impératifs pour le développement du milieu artistique.



CONSEIL
DES ARTS
DE MONTRÉAL

Édifice Gaston-Miron
1210, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1L9
514-280-3580
artsmontreal.org
facebook.com/ArtsMontreal
twitter.com/ConseilArtsMtl